

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 359 Vœu relatif aux zones touristiques internationales (ZTI).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les auditions effectuées dans le cadre de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail dominical et nocturne à Paris,

Considérant que l'ouverture dominicale et en soirée était demandée par un certain nombre de fédérations professionnelles afin de capter une clientèle supplémentaire, l'extension des horaires entraînant une hausse de la fréquentation aux abords des commerces concernés sur une journée supplémentaire par semaine,

Considérant la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », promulguée le 7 août 2015, créant les zones touristiques internationales notamment à Paris, dans lesquelles les commerces pourront ouvrir les dimanches et jusqu'à minuit, sur la base de compensations salariales,

Considérant que, selon les dispositions de cette même loi, l'accord des salariés est nécessaire pour la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture et que l'ensemble des commerces n'a pas encore finalisé le processus de consultation de leurs salariés,

Considérant les annonces faites par le Ministre de l'Economie le 24 septembre en termes de zonage et de suivi et la délimitation finale des zones touristiques internationales,

Considérant la nécessité, soulignée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, de doter la Ville des outils adaptés face aux nouveaux besoins créés par l'extension des possibilités d'ouverture le dimanche, notamment en termes de renforcement de la propreté et de la sécurité de la voie publique aux abords des commerces concernés pouvant entraîner un coup supplémentaire à la Ville de Paris,

Considérant la création, décidée lors de la séance du Conseil de Paris de septembre 2015, de l'observatoire parisien des ZTI dont la première rencontre aura lieu le 17 décembre 2015,

Sur proposition de Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du groupe RGCI,

Emet le vœu que la Maire de Paris :

- Promeuve la possibilité d'une augmentation de la taxe de balayage ou autre dispositif pour les commerces situés dans les futures ZTI, en fonction de leur surface de commercialisation, en raison des surcoûts entraînés par leur ouverture un jour supplémentaire ;
- Que l'étude de ces compensations financières se fasse dans le cadre de l'Observatoire parisien des ZTI.